

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1728 - page 4656

87 - Haute-Vienne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Bellac.

ASSOCIATION DE DEFENSE DU BOIS DE BOUERY.

Objet : l'association a pour but de protéger les espaces naturels, les sites, les paysages, le patrimoine bâti et non-bâti, la faune, la flore du département de la Haute-Vienne et des départements limitrophes, plus particulièrement de la commune de Mailhac-sur-Benaize et des communes avoisinantes, que ces espaces, sites, paysages, patrimoine soient répertoriés ou non, sauvegarder leurs équilibres, leurs intérêts écologiques, historiques, sociaux et économiques et leurs insertions environnementales, lutter, y compris par toute action en justice, pour l'application des lois et règlements relatifs à la santé, la sécurité des personnes, des animaux, des biens et des choses, de l'environnement, des équilibres biologiques, de la faune, de la flore, pour le respect qui leur est dû et contre toutes les atteintes qui pourraient leur être portées, lutter contre les projets d'installations dédaigneuses des intérêts explicitement et/ou implicitement décrits dans les présents bus de l'association.

Siège social : 17 Montbrugnaud, 87160 Mailhac-sur-Benaize.

Date de la déclaration : 22 juillet 2014.